## Informations de base

| | |
|---|---|
| **2008/2590(RSP)**<br>RSP - Résolutions d'actualité | Procédure terminée |
| Préparation du Conseil européen, 19-20 mars 2009<br>Voir aussi 2008/2592(RSP)<br>**Subject**<br>8.40.14 Conseil européen | |

## Acteurs principaux

Conseil de l'Union européenne

| Formation du Conseil | Réunions | Date |
|---|---|---|
| Affaires générales | 2925 | 2009-02-23 |
| Affaires générales | 2932 | 2009-03-16 |
| Affaires économiques et financières ECOFIN | 2922 | 2009-02-10 |
| Affaires économiques et financières ECOFIN | 2931 | 2009-03-10 |
| Emploi, politique sociale, santé et consommateurs | 2930 | 2009-03-09 |
| Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace) | 2929 | 2009-03-05 |
| Education, jeunesse, culture et sport | 2923 | 2009-02-16 |

Commission européenne

| DG de la Commission | Commissaire |
|---|---|
| Secrétariat général | BARROSO José Manuel |

## Evénements clés

| Date | Evénement | Référence | Résumé |
|---|---|---|---|
| 10/02/2009 | Débat au Conseil | | Résumé |
| 16/02/2009 | Débat au Conseil | | |
| 23/02/2009 | Débat au Conseil | | Résumé |
| 05/03/2009 | Adoption de résolution/conclusions par le Conseil | | Résumé |
| 09/03/2009 | Débat au Conseil | | Résumé |
| 10/03/2009 | Adoption de résolution/conclusions par le Conseil | | Résumé |
| 11/03/2009 | Débat en plénière |  | Résumé |
| 11/03/2009 | Fin de la procédure au Parlement | | |
| 16/03/2009 | Débat au Conseil | | Résumé |

| Informations techniques | |
|---|---|
| **Référence de la procédure** | 2008/2590(RSP) |
| **Type de procédure** | RSP - Résolutions d'actualité |
| **Sous-type de procédure** | Résolution sur déclaration |
| **Modifications et abrogations** | Voir aussi 2008/2592(RSP) |
| **Base juridique** | Règlement du Parlement EP 136-p2 |
| **État de la procédure** | Procédure terminée |

# Préparation du Conseil européen, 19-20 mars 2009

2008/2590(RSP) - 23/02/2009

Le Conseil a examiné le projet d'ordre du jour annoté établi par la présidence en vue du Conseil européen de printemps, qui se tiendra à Bruxelles les 19 et 20 mars 2009. Le Conseil européen devrait axer ses travaux sur les questions suivantes:

- situation économique et financière ;
- énergie et changement climatique ;
- relations extérieures, en particulier le Partenariat oriental ;
- traité de Lisbonne

En ce qui concerne la **situation économique et financière**, le Conseil européen examinera plus particulièrement les progrès réalisés pour renforcer la stabilité et améliorer la supervision et la transparence des marchés financiers, la mise en œuvre du plan européen pour la relance économique approuvé en décembre dernier, les progrès accomplis concernant la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi, le fonctionnement du marché intérieur de l'UE et la préparation du sommet du G-20 qui se tiendra à Londres le 2 avril.

En ce qui concerne **l'énergie et le changement climatique**, le Conseil européen devrait examiner les moyens d'assurer la sécurité énergétique de l'UE à moyen et à long terme, ainsi que les préparatifs en vue de la Conférence des Nations unies sur le changement climatique qui se tiendra à Copenhague en décembre prochain.

Le projet d'ordre du jour annoté servira de base pour le projet de conclusions du Conseil européen qui sera établi par la présidence et présenté au Comité des représentants permanents. Le projet de conclusions s'appuiera sur les travaux des formations du Conseil concernées, ainsi que sur les résultats de la réunion informelle des chefs d'État ou de gouvernement qui se tiendra à Bruxelles le 1er mars.

# Préparation du Conseil européen, 19-20 mars 2009

2008/2590(RSP) - 10/03/2009

Le Conseil a adopté un document exposant les grandes lignes des principaux objectifs politiques à fixer pour 2009 en ce qui concerne les affaires économiques et financières (ECOFIN) et à soumettre au Conseil européen lors de sa réunion de printemps (voir document *6784/1/09 REV 1*).

Le Conseil européen devrait notamment :

- faire le point sur les progrès réalisés pour renforcer la stabilité, la supervision et la transparence des marchés financiers et envisager des mesures complémentaires, notamment à la lumière de l'analyse et des propositions de la Commission, basées sur les recommandations que devrait formuler le groupe de réflexion de haut niveau présidé par Jacques de Larosière;
- évaluer la mise en œuvre du Plan européen pour la relance économique approuvé en décembre;
- réaffirmer l'engagement des États membres à revenir dès que possible à une situation budgétaire viable;

- insister sur la nécessité de progresser davantage dans la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi;
- souligner la détermination des États membres à respecter les principes du marché unique de l'UE;
- définir la position de l'UE pour ce qui est du Sommet du G20 qui se tiendra le 2 avril 2009 à Londres.

# Préparation du Conseil européen, 19-20 mars 2009

2008/2590(RSP) - 16/03/2009

Le Conseil a examiné un projet de conclusions élaboré par la présidence en vue de la réunion de printemps du Conseil européen, qui se tiendra les 19 et 20 mars 2009 à Bruxelles.

Le Conseil européen devrait axer ses travaux sur les questions suivantes:

-

- la situation économique et financière;
- l'énergie et le changement climatique;
- le partenariat oriental;
- le traité de Lisbonne.

En ce qui concerne la situation économique et financière, il examinera les progrès réalisés pour renforcer la stabilité, la supervision et la transparence des marchés financiers, la mise en œuvre du plan européen pour la relance économique approuvé en décembre 2008, la voie à suivre en ce qui concerne la stratégie de Lisbonne de l'UE pour la croissance et l'emploi, le fonctionnement du marché intérieur de l'UE et la préparation du sommet du G20 qui se tiendra le 2 avril à Londres.

En ce qui concerne l'énergie et le changement climatique, il devrait discuter des moyens d'assurer la sécurité énergétique de l'UE à moyen et long terme, ainsi que de la préparation de la conférence des Nations unies sur le changement climatique qui se tiendra en décembre à Copenhague.

# Préparation du Conseil européen, 19-20 mars 2009

2008/2590(RSP) - 09/03/2009

Le Conseil a tenu un **débat d'orientation** sur l'actuelle crise financière et économique et a adopté, dans les domaines de l'emploi et de la politique sociale, des messages clés qui devraient figurer dans les conclusions du Conseil européen de printemps. Le Conseil Emploi, politique sociale, santé et consommateurs adresse les messages clés suivants au Conseil européen de printemps:

*1°) Politiques de l'emploi et politiques sociales en période de crise économique* :

- la crise économique et financière est profonde et requiert des mesures urgentes: des mesures temporaires et ciblées, prises au moment opportun, s'imposent pour stimuler l'emploi et pour prévenir et limiter les pertes d'emplois ainsi que les effets sur le plan social ;
- pour rétablir et renforcer la confiance, il est essentiel de s'appuyer sur la solidarité et de permettre aux systèmes de protection sociale de jouer pleinement leur rôle de stabilisateur automatique. Il y a lieu d'accorder une attention particulière aux plus vulnérables et aux nouveaux risques d'exclusion ;
- il est nécessaire de mieux coordonner les politiques économiques, sociales et de l'emploi, sans négliger la dimension territoriale;
- il convient de suivre attentivement les évolutions en matière sociale et dans le domaine de l'emploi ;
- les mesures prises en réponse directe à la crise devraient être compatibles avec les objectifs à plus long terme et une gestion saine des finances publiques ;
- les réformes et les politiques qu'il y a lieu de mettre en place pour relever les défis économiques, financiers, sociaux, environnementaux et en matière d'emploi auxquels l'UE est confrontée à long terme devraient être plus cohérentes et se renforcer mutuellement.

*2°) Prévenir et combattre le chômage sans compromettre les réformes du marché du travail* :

- favoriser l'accès à l'emploi et **faciliter les transitions** au sein du marché du travail et vers celui-ci afin de réduire la durée des périodes de chômage et d'accroître la participation des femmes comme des hommes. Les principes communs adoptés en matière de flexicurité fournissent, à cet égard, des orientations utiles pour poursuivre la modernisation des marchés du travail ;
- améliorer **l'accès aux formations** et aux mesures actives du marché de l'emploi pour les chômeurs, les travailleurs menacés de licenciement et les autres groupes vulnérables. Les investissements visant à maintenir des systèmes d'éducation et de formation ouverts, efficaces et de qualité élevée devraient contribuer à améliorer les qualifications et les compétences qui sont nécessaires pour l'avenir ;
- **améliorer l'anticipation et la mise en correspondance des compétences** et des besoins du marché du travail pour faciliter les transitions vers de nouvelles activités commerciales génératrices d'emplois ;
- soutenir l'emploi et la création d'emplois par des mesures visant à stabiliser l'économie, à faciliter la **transition vers une économie produisant peu de carbone** et à intensifier les investissements dans la recherche et le développement ainsi que dans les secteurs à croissance rapide ;
- **éviter les mesures qui favorisent le retrait prématuré du marché du travail**, notamment les régimes de retraite anticipée ou les âges limites pour les formations, de sorte que le taux de participation au marché du travail puisse être maintenu et augmenté.

*3°) Engagement renforcé en faveur des objectifs en matière d'inclusion sociale et de protection sociale* :

- **réduire la pauvreté** et favoriser la cohésion sociale au moyen de stratégies globales renforcées pour combattre et prévenir notamment la pauvreté et l'exclusion sociale des enfants, l'apparition de nouveaux groupes menacés d'exclusion, tels que les jeunes, et les nouvelles situations à risque, notamment le surendettement ;
- consentir un nouvel effort pour **combattre l'état de sans abri**, s'attaquer aux multiples désavantages auxquels est confronté le peuple rom, ainsi qu'à sa vulnérabilité à l'exclusion sociale, et encourager l'inclusion sociale des migrants ;
- assurer l'adéquation et la pérennité à long terme des **régimes de retraite** au moyen de réformes adaptées, qui peuvent comprendre la réalisation de l'objectif de la stratégie de Lisbonne d'un taux d'emploi de 50% pour les travailleurs âgés et l'amélioration de la situation des bas salaires, y compris durant le ralentissement de l'activité économique ;
- améliorer l'efficacité des systèmes de **soins de santé** et réduire les inégalités en matière de santé en accordant une attention accrue aux soins de santé primaires, à la prévention, à la promotion, à la qualité et à la sécurité, à une meilleure coordination et à une utilisation efficace des ressources notamment en ce qui concerne les services de santé en ligne ;
- garantir la **fourniture de soins à long terme de qualité**, le but étant que les gens puissent vieillir dans de bonnes conditions de santé et dans la dignité, et mettre en place une base financière solide, améliorer la coordination des soins, y compris la coordination entre les services de santé et les services sociaux, et garantir la disponibilité de personnel qualifié ;
- prendre des initiatives pour **soutenir les revenus des personnes** et atténuer les incidences directes de la crise financière sur les ménages et les individus, sans compter les investissements réalisés dans les infrastructures sociales et sanitaires ;

- poursuivre le **suivi des effets de la crise économique** sur le plan social ainsi que des mesures prises ou envisagées en vue d'atténuer ou de limiter ces effets ;
- le rôle essentiel que joue la **méthode ouverte de coordination** en matière sociale pourrait encore être accru en intégrant les considérations sociales dans les autres politiques à travers le renforcement de la dimension sociale des analyses d'impact, en accordant plus d'attention à la participation des parties concernées et en fixant les objectifs nationaux à partir de données probantes, la décision de fixer des objectifs nationaux quantifiés et leur définition demeurant une responsabilité fondamentale des États membres.

# Préparation du Conseil européen, 19-20 mars 2009

2008/2590(RSP) - 10/02/2009

Le Conseil:

- a examiné la mise en œuvre du plan de relance de l'économie européenne approuvé par le Conseil européen en décembre pour faire face à la crise financière mondiale et au ralentissement de l'économie;
- a procédé à un **échange de vues** sur les aspects financiers des propositions visant à fournir une aide supplémentaire, au titre du plan de relance de l'économie européenne, aux investissements dans le domaine de l'énergie et des infrastructures, notamment l'Internet à large bande et le développement rural.

Lors de sa réunion de printemps qu'il tiendra les 19 et 20 mars 2009, le Conseil européen procédera à une évaluation de la manière dont le plan de relance aura été mis en œuvre.

En ce qui concerne les **investissements supplémentaires dans le domaine de l'énergie**, un certain nombre de délégations ont exprimé des préoccupations liées au financement de projets et ont demandé à la Commission de revoir sa proposition. Le président du Conseil a déclaré que les opinions émises seront prises en compte lorsque le Conseil "Affaires générales et relations extérieures" examinera cette question le 23 février en vue de parvenir à un accord avec le Parlement européen et la Commission avant la réunion du Conseil européen.

Le Conseil a également procédé à un échange de vues sur les principaux messages à adresser à la réunion de printemps du Conseil européen en ce qui concerne les **affaires économiques et financières**, sur la base d'une ébauche élaborée par la présidence. Il a demandé au Comité économique et financier d'élaborer le document relatif aux questions clés qui sera soumis à l'adoption du Conseil lors de sa session du 10 mars.

Le document de la présidence présente une esquisse des principales questions à examiner, en exposant les thèmes suivants:

- 2009: une année de récession économique et d'incertitudes;
- marchés financiers: retour à la stabilité et modernisation des règles;
- Économie réelle: faciliter une reprise rapide et stable;
- Union économique et monétaire: favoriser le succès en des temps agités.

# Préparation du Conseil européen, 19-20 mars 2009

2008/2590(RSP) - 05/03/2009

Le Conseil a adopté un document exposant les **questions clés en matière de compétitivité** ainsi que des conclusions sur le réexamen du marché unique, dans la perspective du prochain Conseil européen de printemps.

Confrontés à une crise financière internationale et à un ralentissement économique d'une ampleur exceptionnelle, l'Union européenne et les États membres montrent sont déterminés à agir de manière concertée, ambitieuse et globale afin de rétablir la confiance et de renouer avec la croissance, comme en témoigne le plan européen pour la relance économique qui a fait l'objet d'un accord lors du Conseil européen en décembre 2008.

Dans ce contexte, l'Union européenne et les États membres devraient prendre des **mesures à court terme** adaptées à leur situation propre et aux marges de manœuvre respectives qui sont les leurs, dans le cadre d'une approche commune et coordonnée. Ces mesures devraient rendre l'environnement économique plus favorable aux entreprises, cadrer avec les objectifs à moyen et long termes de la stratégie de Lisbonne et contribuer en outre à créer davantage d'emplois.

Pour redonner confiance aux citoyens et aux entreprises, il faut également afficher la volonté de poursuivre la mise en œuvre des réformes structurelles de Lisbonne **au-delà de 2010**, dans un esprit de mobilisation collective.

En vue de répondre de manière proactive au ralentissement économique avec rapidité et détermination, le Conseil propose d'agir en particulier selon les **5 axes suivants**:

***1°) Supprimer les obstacles et réaliser un marché intérieur pleinement opérationnel et moderne*** :

- réaliser un **marché intérieur ouvert**, souple et qui fonctionne pleinement, en supprimant les entraves existantes aux libertés fondamentales et en évitant d'en créer de nouvelles ;
- renforcer la **concurrence** dans l'ensemble de l'économie, en particulier dans le secteur des entreprises de réseau de l'Union européenne (notamment l'énergie, les transports et les télécommunications) ;
- mettre en œuvre de la **directive sur les services** dans tous ses éléments avant l'échéance de décembre 2009 ;
- dynamiser le **marché intérieur de détail**, en se concentrant sur l'élimination des obstacles qui compliquent les transactions transfrontières entre entreprises et consommateurs ;

- **cinq ans après** le lancement du cinquième élargissement, supprimer le plus rapidement possible, conformément aux traités, les dispositions transitoires encore en place, qui engendrent des distorsions de marché.

*2°) Mettre en œuvre le programme d'action pour la réduction des charges administratives imposées aux entreprises* : le Conseil invite la Commission à continuer de s'attacher en priorité à présenter de nouvelles propositions de simplification. L'adoption rapide par le Conseil et le Parlement européen de plus de 50 propositions de simplification encore en cours d'examen constitue une priorité.

Le Conseil demande que ces travaux progressent rapidement et que toutes les institutions communautaires redoublent d'efforts pour que l'objectif fixé d'une **réduction de 25% des charges administratives** découlant de la législation de l'UE ait un impact sur les entreprises dès 2010, et sur **tous les secteurs clés confondus d'ici 2012** au plus tard. Il rappelle que, dans ses analyses d'impact concernant de nouvelles propositions, la Commission doit s'attacher, de manière régulière et efficace, à évaluer les charges administratives induites, en particulier pour les PME.

*3°) Améliorer les conditions-cadres pour l'industrie en mettant tout particulièrement l'accent sur les PME et l'innovation* :

- veiller à ce que les entreprises, en particulier les PME, bénéficient d'un **accès aisé et rapide au financement**. Les investissements et les infrastructures doivent être plus et mieux financés, à la fois pour faire face à la crise économique à court terme et pour renforcer la productivité à moyen et à long terme ;
- **réduire la dépendance énergétique** de l'Union européenne par le renforcement des mesures visant à améliorer l'efficacité énergétique et le lancement d'une stratégie de réduction des émissions fondée sur des mesures d'incitation économiques appropriées ;
- la Commission est invitée à : i) faire avancer ses **initiatives** en faveur des voitures vertes, de bâtiments économes en énergie et concernant les usines du futur avant la mi-2009 ; ii) présenter des solutions permettant d'encourager, de manière coordonnée, un renouvellement du parc automobile européen de manière à réduire les émissions de $CO_2$ et la consommation de carburant et de renforcer la sécurité;
- la Commission et les États membres doivent travailler de concert, en liaison avec les entreprises, pour que soit disponible une **main d'œuvre qualifiée** et que soient dispensés un enseignement et une **formation professionnels de qualité**, notamment une formation à l'esprit d'entreprise;
- **encourager systématiquement toutes les formes d'innovation** : i) faire en sorte que les résultats du processus de recherche et d'innovation soient mieux adaptés aux besoins du marché et des utilisateurs ; ii) créer des grappes d'entreprises européennes (clusters) d'excellence et d'envergure mondiale ; iii) redoubler d'efforts pour mettre en place un brevet communautaire et un système de règlement des litiges en matière de brevets ; iv) poursuivre la mise en œuvre de la stratégie dans le domaine des droits de propriété industrielle ;
- adoption, en 2009, d'un **plan d'innovation européen** réunissant les principales technologies du futur, y compris les technologies spatiales et les technologies utiles au développement durable ;
- parallèlement au développement des programmes GNSS (systèmes EGNOS et GALILEO) et GMES, poursuivre, tant au niveau communautaire que national, les efforts européens en matière de recherche et développement et de financement opérationnel ainsi que l'amélioration du cadre réglementaire ;
- mieux cibler les besoins, les contraintes et les perspectives spécifiques des différentes catégories de **PME** en matière de recherche et d'innovation ;
- encourager les travaux visant à **étendre les réseaux à large bande** au niveau des États membres et de l'Union européenne.

*4°) Améliorer le niveau et la qualité de l'investissement dans la connaissance et la recherche* :

- investir davantage et plus efficacement dans **l'éducation,** l'objectif consistant à atteindre un investissement global de 3% du PIB de l'Union européenne dans la RDT, gardant toute sa pertinence;
- exploiter la coopération européenne au sein du « **triangle de la connaissance** » en encourageant les universités, les instituts de recherche et l'industrie à intensifier leur coopération, y compris par une utilisation optimale de la propriété intellectuelle. L'Institut européen de technologie et d'innovation (IET) devrait pour sa part jouer un rôle important dans ce contexte ;
- renforcer le rôle de la recherche exploratoire et progresser dans la gestion et la mise en œuvre des cinq initiatives de **l'Espace européen de recherche (EER)** en cours (infrastructures de recherche, programmation conjointe, partenariat de chercheurs, coopération internationale dans le domaine de la science et de la technologie et partage des connaissances) ;
- développer, sur une base volontaire et dans le plein respect du principe de subsidiarité, des **infrastructures de recherche de très haut niveau** ;
- mettre en œuvre le partenariat européen pour la coopération scientifique et technologique internationale **avec les pays tiers** ;
- améliorer les perspectives de **carrière et la mobilité des chercheurs** ;
- renforcer la **capacité régionale** de recherche et d'innovation par des mesures concrètes en matière d'investissement, en étroite coordination avec la politique de création de pôles d'innovation et affecter une part appropriée des fonds structurels aux investissements liés à la R&D et à l'innovation ;
- renforcer aux niveaux appropriés **l'évaluation et le suivi** des activités de R&D et d'innovation.

*5°) Dimension extérieure de la compétitivité* : en évitant le piège du **protectionnisme** et de la réglementation excessive, l'Europe doit tirer pleinement parti des nouvelles réalités du système économique international, diversifier ses relations et trouver, partout dans le monde, de nouvelles possibilités de partenariats avantageux pour toutes les parties.

L'objectif prioritaire devrait être d'aboutir à un résultat ambitieux, équilibré et global avec tous les membres de l'OMC lors des négociations sur le **cycle de Doha**. Il faudrait intensifier les relations avec les économies du **Brésil, de la Russie, de l'Inde et de la Chine** et les autres acteurs importants. La politique européenne de voisinage offre un potentiel économique important. Il faut étudier au plus haut niveau politique les possibilités de renforcer le **partenariat transatlantique** et enfin, tirer résolument parti du potentiel qu'offrent les accords bilatéraux de libre-échange.

Enfin, l'UE doit créer progressivement le **futur marché mondial équitable et intégré du carbone** et éviter que les politiques en matière de climat ne deviennent encore plus hétérogènes dans le monde, en veillant à dégager un accord ambitieux et global sur le changement climatique à Copenhague.